



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

instituteurs

Question écrite n° 25497

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les instituteurs qui ont dispensé leur enseignement en Algérie pendant la guerre. En dépit des obstacles et des épreuves traversés, ces maîtres d'école français ont accompli une oeuvre méritoire dans ce pays. Formés par les écoles normales d'Algérie, la majorité d'entre eux a connu des débuts extrêmement difficiles dans des établissements isolés. Presque tous ont vécu les sept ans de la guerre, les demandes d'exeat pour la métropole étant systématiquement repoussées et un grand nombre sont morts, victimes d'attentats du FLN ou de l'OAS. Certains ont été mobilisés dans les « unités territoriales » pour lesquelles ils accomplissaient des tâches militaires après la journée de classe. Tous ont enseigné dans des conditions difficiles avec des effectifs pouvant dépasser les cinquante élèves afin de répondre aux objectifs de scolarisation du « plan de Constantine ». Il souhaiterait connaître les mesures que le gouvernement pourrait prendre afin de manifester officiellement à ces enseignants la reconnaissance de la France et ainsi rendre hommage à l'oeuvre accomplie par ces femmes et ces hommes. - Question transmise à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Ainsi que l'a annoncé le secrétaire d'État aux anciens combattants lors des débats sur les rapatriés qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale et au Sénat en décembre dernier, plusieurs chantiers seront ouverts pour mettre en valeur la mémoire, des civils comme des militaires, qui, tels les enseignants, ont participé au développement des territoires d'outre-mer dans lesquels ils étaient affectés. Outre l'ouverture plus large des archives de la guerre d'Algérie, et pour mieux faire connaître le patrimoine, l'histoire, la culture et les traditions portées par ces Français d'outre-mer qui sont allés parfois jusqu'au sacrifice suprême, l'État s'est associé au projet de Mémorial national de l'Outre-mer lancé à l'initiative du maire de Marseille. Ce mémorial, qui devrait être inauguré en 2006, présentera l'oeuvre de la France et les richesses léguées par tous ceux qui ont fait rayonner sa culture et encouragera la recherche et la transmission aux jeunes générations de cet héritage historique. Parallèlement, un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à la place que doit tenir dans les programmes, l'enseignement relatif à cette période de l'histoire.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25497

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7401

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2518